



GROUPEMENT DE SERVICES
"Commandes groupées"
Lycée André MAUROIS
 1 rue de Lorraine
 CS 80320
 76503 ELBEUF SUR SEINE

Tél. : 02.32.96.94.41
 Fax : 02.32.96.94.49
 Email : vercors-rouen@ac-rouen.fr

En aucun cas, les clauses du présent cahier ne peuvent être modifiées par le Candidat.

Rien ne doit être inscrit dans ce cadre par le Candidat.

Marché du Groupement de Services
 des "EPLÉ" de l'agglomération rouennaise

Nature du Marché : Fournitures Courantes

Ayant pour objet : **Fourniture de Produits frais**

Appel d'offres ouvert - Accord-cadre – Marché à bons de commande portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Références :

- Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018
- Décret n°2019-259 du 29 mars 2019
- Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018
- Arrêtés du 22 mars 2019 entrée en vigueur du code de la commande publique

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.).
 MARCHE N° 2022-03**

Le présent cahier comporte 4 pages numérotées de 1 à 4

ARTICLE 1 – OBJET, DUREE ET RECONDUCTION DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la **Fourniture de Produits Frais** dans divers Lycées et Collèges publics adhérents au Groupement de Services "Commandes Groupées" de l'Agglomération rouennaise pour une période initiale d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023. L'accord-cadre est reconduit expressément trois fois par période d'un an, 2 mois avant l'échéance annuelle soit avant le 31 octobre de chaque période, à l'initiative de l'acheteur et jusqu'au 31 décembre 2026. La décision expresse (reconduction du marché) est envoyée par le lycée Maurois par courrier recommandé. La durée maximale de l'accord-cadre ne peut pas être supérieure à 4 ans.

ARTICLE 2 : PROCEDURE SUIVIE

Ce marché est un accord-cadre mono-attributaire de fournitures à bons de commande sans montant minimum ni maximum. La nature et la quantité des produits sont indiquées à titre indicatif sur l'état des besoins joint au présent dossier de consultation. S'agissant d'un groupement de commandes, chaque membre du groupement reste chargé de l'exécution des bons de commande y compris vérification, règlement, pénalités éventuelles et signera avec le candidat retenu, à l'issue de la consultation, un marché à hauteur de ses propres besoins tels qu'il les a préalablement déterminés.

Pour plus de renseignements, les candidats sont invités à se rapprocher de chaque établissement.

Les candidats pourront répondre pour un ou plusieurs lots.

Ils sont susceptibles d'être retenus pour un ou plusieurs lots.

Les variantes ne sont pas acceptées.

Les offres doivent être rédigées en français et les prix proposés en euros.

ARTICLE 3 : FORME DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché public d'alimentation
C'est un marché à prix unitaires forfaitaires incluant les frais de déplacement (quel que soit le kilométrage).

ARTICLE 4 : LIEUX D'EXECUTION

La présente consultation concerne divers établissements scolaires de l'agglomération rouennaise figurant en annexe.

ARTICLE 5 : MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ

Le mode de règlement du présent marché est le virement administratif.
Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la facture.
L'absence de mandatement sous ce délai fait courir de plein droit des intérêts moratoires au profit du titulaire.
Le taux des intérêts moratoires est le taux de l'intérêt légal majoré de 2 points.

ARTICLE 6 : DATE DE RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au :

Le lundi 03 octobre 2022 avant 12h00

ARTICLE 7 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Sans objet.

ARTICLE 8 : CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

La sélection des offres aura lieu en considération des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance :

- 1) La valeur des prestations appréciée à partir de la note technique et des fiches techniques explicitant la composition des produits référencés au présent marché (C.C.A.P. art.3), la valeur organoleptique, la qualité du produit et présentation.
Afin de pouvoir affiner les choix, des échantillons seront réclamés à titre gracieux postérieurement à la remise des offres et accompagnés de leur fiche technique respective. Ils seront testés et détruits à l'issue de la commission. Ces échantillons ne doivent pas être étiquetés au nom du candidat ou présenter un quelconque logo afin d'obtenir une équité entre les candidats.
- 2) Le prix
- 3) Origine du produit clairement identifiée sur l'offre et non l'origine lors de la transformation
- 4) La valeur nutritionnelle (composition)

ARTICLE 9 : PRESENTATION DES OFFRES**Présentation du dossier :**

Les offres devront être rédigées en langue française et en euro.

Les documents administratifs à fournir sont les suivants :

Les pièces relatives à la candidature en application de l'article R. 2143-3 du code de la commande publique, de l'art 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et de l'arrêté du 29 mars 2016 :

- ☞ Les imprimés DC1 et DC2 dûment remplis et signés.
- ☞ Les pièces qui y sont réclamées, en fonction du statut du candidat, à savoir :
 - * Impôts sur le revenu et impôts sur les sociétés ; certificats attestant la souscription des déclarations et le paiement (liasse 3666, feuillets 3 et 1)
 - * T.V.A. : certificats attestant la souscription des déclarations et le paiement (liasse 3666 feuillet 1).
 - * Cotisations sociales : attestation au paiement.
 - * Congés payés assurés par une caisse de congés payés : attestation du paiement.
 - * Cotisations obligatoires d'assurance maladie, vieillesse, maternité et invalidité : attestation du paiement.

L'ensemble de ces attestations peut être remplacé par l'imprimé « état annuel des certificats reçus » délivré par le Trésorier Payeur Général du département.

☞ Une attestation sur l'honneur signée du candidat certifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique, et qu'il est en règle avec les articles L.8272-4, L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail (modèle joint).

☞ Une copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire.

☞ Une liste des références de l'entreprise datant de moins de trois ans dans le domaine de la présente consultation.

☞ La police d'assurance en cours de validité garantissant des conséquences en cas de dommages corporels et/ou matériels causés aux tiers à l'occasion des prestations.

Le candidat pourra présenter sa candidature sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen en lieu et place des documents mentionnés à l'article R. 2143-3.

L'offre comprend :

☞ L'annexe financière remplie

☞ Les tableaux des offres de prix complétés **sur le modèle d'origine seront transmis sous la forme d'un tableau par fichier (pas de feuillet en bas de page) au format Excel (.xls). Dans le cas où ces conditions ne seraient pas respectées et que le tableau ne peut pas être exploité, ce dernier sera écarté systématiquement.**

Les tableaux des offres de prix qui ne nécessitent pas d'être signés au stade du dépôt de l'offre, engagent le candidat.

☞ Le tableau des coefficients

☞ La note technique prévue au CCAP (article 3).

☞ Les fiches techniques prévues au CCAP (article 3)

A l'issue de la consultation après délibération en CAO

☞ Le candidat retenu devra signer les actes d'engagement qui lui seront transmis par le lycée André Maurois et qui reprendront l'ensemble des éléments de la présente offre (un acte d'engagement par établissement adhérent).

ARTICLE 10 : CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Transmission du dossier par voie électronique

Les candidats transmettront leur dossier par voie électronique via le Profil Acheteur : www.achatpublic.com. Les frais d'accès au réseau internet sont à la charge du candidat.

Le soumissionnaire précisera son nom et le type de document utilisé dans le nom de chaque fichier en reprenant la dénomination du DCE.

Un numéro de dossier unique sera porté à sa connaissance. Les données échangées seront cryptées. Les échanges seront sécurisés grâce à l'utilisation du protocole https. L'horodatage sera effectué par le site. Si un dossier est envoyé plusieurs fois, le dernier envoi annulera et remplacera le (ou les précédents) s'il est reçu avant la date et l'heure limites de remise des dossiers.

La durée du téléchargement sera fonction du débit de l'accès internet du soumissionnaire et de la taille des documents. La bonne fin de transmission du dossier générera un accusé de dépôt de pli électronique qui devra intervenir avant la date et l'heure limites fixées pour le dépôt des dossiers.

Tout fichier constitutif du dossier devra être traité par un anti-virus préalablement à son envoi. Tout dossier ou copie dans lequel un virus informatique sera détecté fera l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture par le pouvoir adjudicateur et ce dossier (ou copie) sera réputé n'avoir jamais été reçu.

A titre de **copie de sauvegarde**, les soumissionnaires pourront effectuer une transmission sur support clé USB dans les délais impartis pour la remise des dossiers. Toute copie de sauvegarde devra parvenir avant la date et heure fixées, à défaut elle sera écartée de la mise en concurrence. La copie de sauvegarde sera ouverte conformément à la réglementation en vigueur.

La copie de sauvegarde sur support clé USB sera transmise – ou remise contre récépissé – à l'adresse indiquée ci-dessous, sous pli cacheté, portant les mentions suivantes :

NOM OU CACHET DU CANDIDAT

COPIE DE SAUVEGARDE

**Marché « FOURNITURE DE PRODUITS FRAIS »
Groupement de Services "Commandes groupées"
Lycée André MAUROIS
1 rue de Lorraine
CS 80320
76503 ELBEUF SUR SEINE CEDEX**

NE PAS OUVRIR

ARTICLE 11 : CONDITIONS PARTICULIERES

Le candidat, avant d'être définitivement désigné comme attributaire du marché, doit fournir des certificats attestant de la régularité de sa situation au regard de ses obligations fiscales et sociales. Le délai de production des certificats après information du candidat par le représentant de l'établissement coordonnateur est fixé à sept jours.

ARTICLE 12 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Les candidats peuvent obtenir des renseignements administratifs et les documents gratuitement sur simple demande par l'intermédiaire des moyens ci-dessous :

☎ : 02. 32.96.94.44

☎ : 02. 32.96.94.41

Email : vercors-rouen@ac-rouen.fr

Via le Profil Acheteur : www.achatpublic.com

Fermeture des bureaux du 09 juillet 2022 au 22 août 2022